

SAS 50TH GREEN
au capital de 300 euros
RCS 922 434 402 de Versailles
47 Avenue Pierre Curie
78210 SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES EN DATE
DU 01 SEPTEMBRE 2024**

Le 01 septembre 2024, les associés de la Société se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Cession des parts de Mourad Fouad MOUSSAOUI
- Cession des parts de Grégoire Philippe Alexandre MARCADE
- Modification corrélatrice des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Monsieur DEVERS Jérémy Mehdi né le 23/06/1983 à Poissy de nationalité Française,
domicilié 4 avenue du Pré Rollet 78500 MAULE (France)

propriétaire de 100 actions

Monsieur MOUSSAOUI Mourad Fouad né le 05/05/1988 à Sèvres de nationalité Française,
domicilié 2 rue du Temple 78300 POISSY (France)

propriétaire de 100 actions

Monsieur MARCADE Grégoire Philippe Alexandre né le 23/12/1988 à Aubergenville de
nationalité Française, domiciliée 35 bis route d'Ignac 33950 LEGE CAP-FERRET (France)

propriétaire de 100 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital

300 actions

Les « **Associés** »,

Propriétaires de l'intégralité des 300 actions composant le capital de la Société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy Mehdi DEVERS, constate que les Associés présents possèdent l'ensemble la totalité des actions composant le capital.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de valider la cession de toutes les parts de Mourad Fouad MOUSSAOUI (à savoir 100 actions) à :

Monsieur Abdellah BOULOUIZ né le 20/03/1981 de nationalité Marocaine, qui se voit être bénéficiaire d'un total de 100 actions, à compter du 01 septembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de valider la cession de toutes les parts de Grégoire Philippe Alexandre MARCADE (à savoir 100 actions) à :

Monsieur Abdellah BOULOUIZ né le 20/03/1981 de nationalité Marocaine, qui se voit être bénéficiaire d'un total de 100 actions, à compter du 01 septembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier l'article [numéro de l'article] des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Chapitre II Article 8 – Capital

Monsieur Jérémy Mehdi DEVERS.....	100 actions
Monsieur Abdellah BOULOUIZ	200 actions»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au, Monsieur Jérémy Mehdi DEVERS pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

M. F B. A
M. G J. D

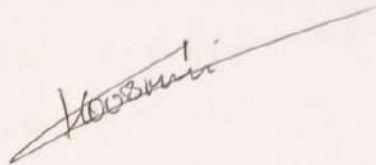
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Jérémy Mehdi DEVERS



Mourad Fouad MOUSSAOUI



Grégoire Philippe Alexandre MARCADE

Grégoire Marcade
MARCADE

Abdellah BOULOUYZ

